

Barème des honoraires PlusurImmo 2024

Prix de vente TTC du bien	% des honoraires Maximum appliqués sur le prix de vente TTC
Inférieur à 50.000€	Forfait de 7000€
De 50.001 € à 100.000 €	9%
De 100.001 € à 300.000 €	8%
De 300.001 € à 500.000 €	7%
De 500.001 € à 800.000 €	6%
+ de 800.000 €	5%

Concernant les biens professionnels et les biens particuliers : un devis spécifique à chaque affaire sera réalisé.

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Sauf : succession, vendeur ayant des procédures financières en cours ou futures, vendeur en situation de surendettement, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

TVA en vigueur 20%.

Honoraires classiquement appliqués sauf cas particulier.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

☎ 06 11 59 14 91

✉ patrick@plusurimmo.fr

📍 www.plusurimmo.fr